DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de BRIANCON

Commune du MONETIER-LES-BAINS

ARRETE

Portant circulation alternée temporaire dans toutes les rues et routes communales;

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 à L2212-5 et L.2213-1 à L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route, article R 110-1et suivant, R 411-21-1, R411-25;

Vu le Code Pénal articles R 48-1 et R 610-5;

Considérant qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

Considérant l'entretien du réseau de la fibre optique, aiguillage, tirage et raccordement des câbles entre les différentes chambres France Télécom et poteaux existants, effectués par l'entreprise AZURCONNECT TECHNOLOGIES – 28 avenue Paul Cézanne – 13470 CARNOUX EN PROVENCE ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: La circulation de tous les véhicules, se fait sur une chaussée rétrécie avec alternat par panneaux prioritaires dans toutes les rues et routes communales (Le Serre-Barbin, Le Freyssinet, Les Oches, Les Guibertes, Le Monêtier, Le Casset, Le Lauzet):

Du lundi 24 mars 2025 au vendredi 11 juillet 2025

Article 2: Tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

<u>Article 3</u>: L'entreprise assurera la signalisation, la régulation du trafic par la pose de panneaux prioritaires, et veillera à la sécurité du chantier.

<u>Article 4</u>: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille — 31 rue Jean-François Leca — 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 5</u>: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- L'entreprise AZURCONNECT TECHNOLOGIES

Fait au MONETIER LES BAINS, le 17 mars 2025

Le Maire

Jean-Marie REY